

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Sylvain DEMULDER, Denis DIAMORO, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Francine WLODARCZYK.

Absents : François-Xavier AMMANN, Magali BERGE (pouvoir à Audrey COLNAT-RATTIER), Michelle DAUVERGNE (pouvoir à Véronique GIRAUD), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Sylvain DEMULDER).

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 11, VOTANTS : 14

Le Conseil approuve le PV de la séance du 13 avril 2023.

Denis DIAMORO est nommé secrétaire de séance.

Élections sénatoriales

Élection des délégués titulaires et suppléants, en vue de la formation du collège électoral chargé d'élire les Sénateurs

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Vu l'arrêté Préfectoral n°2023-068 daté du 23 mai 2023 fixant le nombre de délégués pour notre commune à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,

DÉLIBÉRATION 2023-17 (Élections)

Monsieur le Maire préside le bureau électoral et prend pour assesseurs, parmi les présents, les deux plus âgés, Jean-Jacques BARREAUX et Francine WLODARCZYK, et les deux plus jeunes, Sylvain DEMULDER et Emmanuelle AGUILAY.

Le Conseil municipal est composé de 15 membres. Le nombre de conseillers en exercice est de 15 membres. Le nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin est de 11 et le nombre de votants de 14, compte tenu de trois procurations.

Élection des délégués titulaires

Sont candidats : Marc GIROUD, Jean-Jacques BARREAUX, Alain VAILLANT.

Le nombre de suffrages exprimés est de 14.

Au premier tour de scrutin le nombre de voix recueillies est de :
Marc GIROUD : 14

Jean-Jacques BARREAUX : 14

Alain VAILLANT : 14

Il n'y a aucune observation.

Sont proclamés élus : Marc GIROUD, Jean-Jacques BARREAUX, Alain VAILLANT.

Élection des délégués suppléants

Sont candidats : Audrey COLNAT-RATTIER, Véronique GIRAUD, Sylvain DEMULDER.

Le nombre de suffrages exprimés est de 14.

Au premier tour de scrutin le nombre de voix recueillies est de :

Audrey COLNAT-RATTIER : 14

Véronique GIRAUD : 14

Sylvain DEMULDER : 14

Il n'y a aucune observation.

Sont proclamés élus : Audrey COLNAT-RATTIER, Véronique GIRAUD, Sylvain DEMULDER.

Les procès-verbaux correspondants, dressés et clos le 9 juin 2023 à 18 heures et trente minutes sont, après lecture, signés par Marc GIROUD, Président, et les quatre assesseurs, Jean-Jacques BARREAUX, Francine WLODARCZYK, Sylvain DEMULDER et Emmanuelle AGUILAY. Ils sont le soir même portés en préfecture via le chef-lieu de canton.

Protocole / terrain Val d'Oise Fibre

DÉLIBÉRATION 2023-18 (finances)

Le maire rappelle :

- la délibération du 29 mars 2017 autorisant la vente à Val d'Oise fibre (opérateur de la fibre optique) du terrain AC 325 de 35 m² situé derrière le local de France Telecom, pour y installer le nœud de raccordement optique desservant 10 villages ;
- la délibération du 26 mars 2019 qui, du fait de servitudes qui n'étaient pas initialement annoncées, majorait le prix initialement prévu pour cette cession ;
- la procédure judiciaire aux fins de réitération forcée de la vente initiée par la SAS Val d'Oise Fibre devant le Tribunal judiciaire de Pontoise ;
- la proposition faite aux parties par la Juge d'une médiation qui a été acceptée ;
- la délibération du 19 janvier 2023 donnant mandat au maire pour représenter la commune dans cette médiation et fixer d'un commun accord entre les deux parties les conditions et le prix de la cession de ce terrain.

Le Maire soumet au Conseil le protocole d'accord issu de cette médiation qui a été adressé à chaque élu et qui fixe à 10 000 € le prix de vente à Val d'Oise Fibre du terrain AC 325 et précise que :

- les conditions de la vente sont définies par le projet d'acte définitif de vente daté du 18 janvier 2019 établi Maître Jean Marc MATEU Notaire,
- la Commune de Vallangoujard s'engage à accepter la constitution de servitude (servitude de passage et servitude de passage en tréfonds de réseaux enterrés, de canalisation et de toutes lignes souterraines) telle que définie dans ce projet d'acte, ceci sans aucune indemnité distincte du prix.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel qui lui est soumis en pièce annexe, destiné à mettre un terme définitif au différend exposé ci-dessus s'agissant de la vente de la parcelle AC 325 de 35 m² entre la commune de Vallangoujard et la SAS Val d'Oise Fibre.

AUTORISE le maire à signer le protocole d'accord transactionnel et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

AUTORISE, en conséquence, la vente de la parcelle cadastrée AC 325 incluant les servitudes, à la SAS Val d'Oise Fibre pour un prix de 10 000 €.

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Convention / site archéologique

DÉLIBÉRATION 2023-19 (archéologie)

Dans le cadre de la valorisation du site archéologique d'Epiais-Rhus — Vallangoujard et en prévision de travaux et d'opérations

de communication menés par le Département en partenariat avec le PNR, il est nécessaire de signer une convention.
Vu le projet de convention présenté par le PNR,
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE ce projet de convention,
AUTORISE le Maire à la signer.

La Secrétaire de séance
Denis DIAMORO

Le Maire
Marc GIROUD